

> Sommaire

Focus

- ▶ « Spécial Comité des finances locales du 7 février » - Répartition de la DGF 2012 : ponctions identiques sur la dotation de garantie et sur la compensation part salaire p.4

Actu

- ▶ « Les Entretiens du CERTU » : des débats et des contenus... en attendant le changement de statut p.6
- ▶ Création de l'« Observatoire national des politiques éducatives locales » p.6
- ▶ Structures du spectacle vivant : le régime fiscal des subventions évolue vers le « complément de prix » pour mettre fin aux difficultés p.7
- ▶ « Cyc'lab » : une rencontre sur le futur du vélo à Bordeaux le 10 février p.7

Dossiers

- ▶ Développement urbain durable - 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau du 12 au 17 mars : mobilisation internationale sur les questions de l'eau à Marseille p.7
- ▶ Energie - Dunkerque a accueilli du 24 au 26 janvier les « 13^{èmes} Assises de l'Energie des Collectivités Territoriales » p.9

Initiatives villes et agglos

- ▶ A Reims, des « Ambassadeurs de la Vie Nocturne » : pour qu'attractivité rime avec tranquillité p.10

Agenda

p.11

> La une

Finances locales

Taxe professionnelle : tenir compte des erreurs de la réforme pour ne pas en commettre de nouvelles

Le 31 janvier, **Jean-Claude Boulard**, maire du Mans, président de la communauté urbaine Le Mans Métropole, président de la commission « Finances » AMGVF-ACUF, est intervenu au nom de **Michel Destot**, président de l'AMGVF et de **Gérard Collomb**, président de l'ACUF, lors de la table ronde entre associations nationales d'élus (AMF, ADF, ARF, AdCF et AMGVF/ACUF) organisée par la Mission sénatoriale d'information sur les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle (TP)*.

Partant du constat qu'au cours des auditions sénatoriales, aucune voix ne s'était exprimée pour demander le rétablissement de la TP, **Jean-Claude Boulard** a insisté sur le fait qu'il fallait veiller à corriger les travers de la réforme et surtout « tenir compte des erreurs commises pour ne pas en commettre de nouvelles ». C'est dans cette perspective qu'il a formulé six observations, lesquelles s'avèrent être autant de lignes directrices pour des finances locales en perpétuel réexamen. ■

1. Sanctuarisons ce qui nous reste d'impôt local

Quelle que soit la catégorie de collectivités, la réforme de la TP s'est traduite par une réduction de leur autonomie fiscale. Ce n'est pas une spécificité de cette réforme car cela s'inscrit dans un mouvement historique : l'Etat ne cesse de remplacer les impôts locaux par des dotations, et ce depuis plus de 40 ans (le processus avait été initié à la fin des années 60 avec la réforme de la taxe locale qui a fait naître, quelques années plus tard, la Dotation Globale de Fonctionnement). Ce mouvement, toutes les majorités l'ont accompagné car les élus locaux « *ont perdu une bataille culturelle le jour où ils ont accepté que l'Etat cesse de parler de remboursement pour parler de dotation* ». Ainsi, le remplacement de la taxe professionnelle par une contribution économique territoriale d'un montant inférieur était induit par la suppression de la part salaire de la TP (dont, d'ailleurs, la dotation de compensation va substantiellement baisser cette année). « *Il faut tirer un premier message de ce constat : que l'on arrête, dans l'avenir, de remplacer des impôts locaux par des dotations. Sanctuarisons les impôts locaux existants* ».

2. Attachons-nous à une structure équilibrée du prélèvement local

Quand l'on regarde comment a évolué la structure du prélèvement pour le bloc local, force est de constater qu'il s'est déplacé vers les ménages. Pour ce qui est des impôts ménages (foncier bâti et taxe d'habitation), on est passé de 58 % avant la réforme à 77 % après, et, corrélativement, s'agissant de l'impôt économique, on est passé de 42 % à 23 %. Une première conséquence est que cela rend encore plus prégnante la question irrésolue de la révision des valeurs locatives. Une seconde conséquence est que la remise à l'ordre du jour par l'Etat du débat sur les dégrèvements est particulièrement dangereuse pour les collectivités : l'hypothèse de remplacement des dégrèvements par des exonérations, lesquelles seraient progressivement moins compensées, serait extrêmement douloureuse pour les finances communales et intercommunales. « *La déformation de la structure du prélèvement local est un dommage collatéral de la réforme de la TP qui doit conduire les élus locaux à une très grande vigilance* ».

3. Corrigeons les excès de la différenciation fiscale entre les territoires industriels et les territoires résidentiels

La réforme de la TP a produit une différenciation relativement dangereuse des territoires au plan fiscal, en l'occurrence au détriment des territoires industriels et au profit des territoires résidentiels ; et ce, tant en termes d'autonomie que de dynamique fiscale. En effet, les territoires résidentiels bénéficient du transfert de l'ex-taxe d'habitation départementale et ont, par conséquent, pas ou peu de dotations, ce qui offre une perspective d'évolution de la richesse fiscale bien plus élevée que celle des territoires industriels, lesquels souffrent d'avoir une proportion de dotations désormais supérieure à celle de leurs ressources fiscales. Dès lors, il est naturel de regarder combien rapporte fiscalement un m², en taxe d'habitation et de foncier bâti, d'un côté, en cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et en cotisation foncière des entreprises (CFE), de l'autre : « *faites les calculs et vous verrez que l'optimisation fiscale conduira à privilégier l'affectation résidentielle sur les territoires aux dépens de l'affectation industrielle. Je crois que cette dimension est insuffisamment prise en compte dans les débats actuels et représente un danger considérable* ».

4. Réexaminons les "dégrèvements barémiques"

« *Même les tenants de la réforme admettent qu'ils ont été trop loin. 3,6 milliards d'euros de dégrèvements barémiques, auquel s'ajoute un dommage collatéral au niveau des bénéficiaires non commerciaux (lesquels sont peu délocalisables) et que l'on n'a pas pu réparer, honnêtement, c'est excessif* ». L'objectif largement partagé consistant à réformer pour restreindre les délocalisations a conduit à un effet d'aubaine pour des secteurs non délocalisables, y compris ceux, tels que le BTP, dont l'activité dépend de la santé financière des collectivités. « *Le réexamen des seuils de dégrèvement est un débat gagnant/gagnant, aussi bien pour l'Etat (qui pour l'instant compense les dégrèvements) que pour les collectivités locales (qui pâtissent de la réduction de l'assiette de l'impôt)* ».

5. Réfléchissons au rétablissement du pouvoir de taux lorsque les bases ne sont pas délocalisables

Pour mémoire, le rapport «Fouquet» avait prévu un tunnel de taux, s'agissant de la taxe locale sur la valeur ajoutée. Il serait tout particulièrement pertinent d'introduire un peu de pouvoir de modulation des taux lorsque les bases fiscales sont non délocalisables : cela est, par exemple, le cas en ce qui concerne les Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (dans la mesure où il n'y a pas de risque de déplacement de l'assiette). « *Par rapport à ce débat sur l'éventuelle modulation des taux de la CVAE et des IFR, essayons de repérer les assiettes non délocalisables, celles sur lesquelles des différences de taux ne provoquent pas d'effets pervers* ».

6. Gardons à l'esprit l'impératif de prudence en matière de péréquation et introduisons une ressource nationale

Lors du débat parlementaire sur la mise en place du Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC), l'extrême sensibilité du dispositif a été démontré : il suffisait d'un amendement modifiant légèrement les définitions d'indice ou de potentiel pour que telle ou telle collectivité passe du statut de bénéficiaire à celui de contributrice,

ou inversement. « Voir comment une modification aussi faible du curseur peut provoquer un tel déplacement de situation mérite d'en appeler à la prudence. Je crois que le Parlement dans sa sagesse a eu raison de limiter à 150 millions d'euros le montant de la péréquation en 2012 parce qu'il en est du plaisir comme de la douleur, il vaut mieux le répartir dans le temps, cela le rend durable. Il convient de poursuivre en faveur de la péréquation mais avec beaucoup de prudence, beaucoup de simulations et en se donnant le temps de voir les conséquences des scénarios ».

Par ailleurs, l'apport d'une ressource nationale pour alimenter une partie de la péréquation, notamment dans le cadre du réexamen des "dégrèvements barémiques" (cf. supra) éviterait que « dans l'avenir, lorsque les collectivités viendront expliquer qu'elles ont un problème d'adéquation entre leurs moyens et leurs dépenses, l'Etat se contente de leur répondre péréquation ».

* « La Mission commune d'information sur les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle » est présidée par **Anne-Marie Escoffier**, sénatrice de l'Aveyron et a pour rapporteur **Charles Guéné**, sénateur de la Haute-Marne. Elle vise à examiner les conséquences du remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale, tant du point de vue de l'Etat, que des entreprises et des collectivités locales. Elle a prévu de remettre son rapport en juin prochain. Dans la perspective des auditions des associations d'élus, elle avait préparé un questionnaire, dont la synthèse des réponses - apportées par la CA Grand Paris Seine Ouest, la CA du Havre, la CA de La Rochelle, la CA de Montpellier, la CA de Montbéliard, le SAN Ouest Provence, la CU de Lille, la CU de Lyon, la CU de Bordeaux et la CU du Mans - est disponible sur le site de l'AMGVF, à l'adresse :

<http://www.grandesvilles.org/thematiques/finances-fiscalite/commissssion-finances-amgvf/acuf-24-janvier-2012>

Franck Claeys

> Focus

« Spécial Comité des finances locales du 7 février »

Répartition de la DGF 2012 : ponctions identiques sur la dotation de garantie et sur la compensation part salaire

Premier des dix points inscrits à l'ordre du jour du Comité des finances locales (CFL) du 7 février, la répartition nationale de la DGF donne les clés à la Direction générale des collectivités locales (DGCL) pour calculer les dotations individuelles (l'administration a récemment communiqué le calendrier de mise en ligne des attributions pour 2012 *).

Du fait du gel des dotations, la DGF 2012 est égale à celle de 2011, soit 41,4 Md€ dont 23,7 Md€ pour les communes et leurs groupements : dotation forfaitaire, dotation d'aménagement (groupements), dotations de solidarités (DSU et DSR) et dotation nationale de péréquation (DNP)**.

Désormais, la dotation forfaitaire ne varie plus qu'en fonction de la variation de la population de la commune, tout comme sont figés les montants par habitant des différentes dotations intercommunales. C'est donc dans un cadre extrêmement contraint qu'il convient de financer :

- l'accroissement de population (33 M€ cette année) ;
- le coût de la progression de l'intercommunalité (34 M€) ;
- l'augmentation des dotations de solidarité, telles que décidées en loi de finances (+ 4,6 %, soit 60 M€ pour la DSU et 39 M€ pour la DSR).

A ces sommes, la DGCL a proposé d'ajouter 10 M€ en faveur de la DNP afin de permettre la mise en oeuvre des différentes garanties individuelles propres à cette dotation.

Au total, le « besoin de financement » s'élève donc à 175 M€, somme plus importante qu'en 2011 (130 M€), mais néanmoins inférieure aux 240 M€ estimés à l'automne dernier.

Cette année, quatre arbitrages devaient être rendus par le CFL, dont trois concernant les grandes villes et les grandes communautés (le quatrième est relatif à la répartition entre les différentes parts de la DSR) :

1. décider de dépasser, ou non, l'augmentation des enveloppes de DSU et de DSR, sachant que la croissance à hauteur de + 4,6% constitue un plancher et que le CFL a la possibilité d'aller au-delà ;
2. financer, par redéploiement sur d'autres composantes de la DGF, les 175 M€, au minimum, nécessaires pour 2012, sachant que la loi de finances a précisé que la ponction pouvait être effectuée sur la dotation de garantie et/ou sur la dotation de compensation part salaire (CPS) ;
3. répartir l'augmentation de 10 M€ de la DNP entre les 2 parts de cette dotation (la part dite principale visant à réduire les inégalités de richesses « toutes taxes », la part complémentaire ciblant plus spécifiquement les écarts induits par la fiscalité économique).

S'agissant du premier arbitrage, le président du CFL, **Gilles Carrez**, député-maire du Perreux, a ainsi résumé la problématique : « *toute majoration - de la DSU et de la DSR - conduit à augmenter à due concurrence les ponctions sur la garantie et sur la CPS* ». En effet, la distinction entre péréquation verticale et péréquation horizontale a perdu de sa substance : désormais ce sont bien les collectivités elles-mêmes (et notamment les collectivités urbaines – cf. infra), et non plus le budget de l'Etat, qui viennent financer la totalité de l'effort en faveur de la DSU et de la DSR. Dès lors, le CFL n'a pas souhaité aller au-delà des 4,6 % prévus par la loi de finances.

Pour le deuxième arbitrage portant sur le prélèvement de 175 M€, la DGCL a préparé et proposé plusieurs scénarios modulant les parts respectives de la dotation de garantie et de CPS. Schématiquement, ils s'échelonnaient entre, d'une part, l'idée de réitérer le schéma de 2011 (100 % de la ponction sur la seule garantie et donc exclusivement sur les communes) et, d'autre part, une répartition équilibrée afin d'élargir l'assiette des contributeurs non seulement aux communes mais également aux communautés.

C'est ce second scénario qui a prévalu : 87,5M€ seront pris sur la garantie (-1,8 %) et 87,5M€ sur la CPS (-1,5 %). **Jean-Claude Boulard**, président de la commission « Finances » AMG VF-ACUF, maire du Mans, président de la communauté urbaine Le Mans Métropole, a argumenté en faveur de ce second scénario, lequel, toutes choses égales par ailleurs, minimise le transfert de l'urbain vers le rural. En effet, dès lors que l'écrêtement du complément de garantie est fonction du potentiel fiscal, et que celui-ci a été déstratifié, la proportion de communes qui vont subir une baisse de cette dotation va être de 87 % pour les villes de 100 à 200 000 habitants et de 91 % pour celles de plus de 200 000, alors qu'elle n'est que 4,8 % pour les communes de moins de 500 habitants et de 7 % pour celles de 500 à 999 habitants... **Jean-Claude Boulard** a d'ailleurs exprimé le souhait que, dorénavant, à la non stratification soit préféré un élargissement de la référence au coefficient logarithmique, tel qu'introduit pour le Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).

Partant du constat que, malheureusement, le financement des besoins internes à la DGF allait durablement devoir être financé par redéploiement en son sein, **Alain Richard**, sénateur du Val d'Oise, a fait la proposition à **Gilles Carrez**, qui y a souscrit, qu'un groupe de travail soit chargé d'examiner la soutenabilité de ces ponctions. Et ce, afin que les arbitrages du CFL puissent être éclairés par une véritable analyse de l'impact des ponctions cumulées sur plusieurs années.

Le troisième arbitrage, relatif à l'augmentation de la DNP (de 756 à 766 M€), est peu porteur d'enjeux et le CFL a choisi de reconduire le choix effectué l'an dernier, c'est-à-dire celui de l'iso progression entre les deux parts (+ 1,32%).

** Le calendrier 2012 des mises en lignes sur le site de la DGCL des dotations intéressant les grandes villes et grandes communautés est le suivant :*

- mi février : dotation de base ;
- fin février : dotation complément de garantie ;
- mi mars : dotation compensation part salaire (et notification de la dotation forfaitaire totale), DGF des groupements ;
- fin mars : DSU et DNP.

*** Le tableau de répartition des 23 683 757 328 euros de DGF 2012 pour les communes et les communautés est en ligne sur le site Internet de l'AMG VF, à l'adresse : <http://www.grandesvilles.org/thematiques/finances-fiscalite>*

Ce tableau précise les montants propres à chacune des lignes de dotations composant la DGF ainsi que l'articulation entre elles et les évolutions interannuelles.

F.C.

> Actu

« Les Entretiens du CERTU » : des débats et des contenus... en attendant le changement de statut

C'est sur le thème de la métropolisation et des nouvelles urbanités que s'est tenue, au Centre de Congrès de Lyon, les 31 janvier et 1^{er} février, la deuxième édition des « Entretiens du CERTU »*. Durant ces deux jours, des tables rondes sur des thématiques variées ont été organisées pour mieux « comprendre la ville d'aujourd'hui pour agir demain ». Urbanisme, ville durable, référentiel européen, mobilités, périurbain, santé : les débats ont été riches et nombreux, attirant un public de professionnels, d'élus et d'experts.

Les Entretiens se sont achevés par une table ronde sur le thème « Aménager aujourd'hui », en présence notamment de **Marc Baïetto**, président de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, par ailleurs vice-président du CNFPT et de **Sophie Boissard**, directrice générale de « Gares et Connexions ». La conclusion a été assurée par le président du Comité d'orientation (CODOR) du CERTU, **André Rossinot**, maire de Nancy, président de la communauté urbaine du Grand Nancy, secrétaire général de l'Association des Maires de Grandes Villes de France.

Ce dernier est, en particulier, revenu sur la nécessité d'une approche sociétale novatrice du fait urbain, avec une dynamique transversale actant une République globale et décentralisée. Reprenant à son compte la thématique de « la diplomatie des villes » chère au président de l'AMGVF, **Michel Destot**, député-maire de Grenoble, **André Rossinot** a rappelé l'importance des apprentissages partagés de notre société apprenante et des liens respectueux à entretenir entre global et local. Insistant sur l'opposition dépassée - et à dépasser - entre le rural, l'urbain et le périurbain, il a mis l'accent sur les capacités d'ingénierie à renforcer au sein des territoires, en lien avec les universités.

Enfin, dans la suite de réunions préparatoires avec le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, il a souhaité voir le CERTU se rapprocher encore davantage des collectivités territoriales. Un projet de changement de statut est en cours d'achèvement, avec la transformation annoncée du CERTU en établissement public administratif (EPA), au 1^{er} janvier 2013. Dans ce cadre, la coproduction intellectuelle entre l'Etat et les collectivités devra accompagner cette évolution statutaire.

A noter qu'un préfigurateur du nouvel organisme à vocation de centre-ressources devrait être nommé dans les prochains jours par le ministère. Le nom de **Philippe Van de Maele**,

ancien directeur de l'ANRU et ex-président de l'ADEME revient avec insistance. Dossier à suivre donc.

* CERTU : Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

Emmanuel Heyraud

Création de l'« Observatoire national des politiques éducatives locales »

La ville de Lyon, à l'initiative d'**Yves Fournel**, adjoint au maire chargé de l'éducation, la petite enfance et la place de l'enfant dans la ville, travaille à la création de l'« Observatoire national des politiques éducatives locales », dont l'objectif est de favoriser la reconnaissance de l'importance des villes dans les Projets éducatifs locaux en évaluant leur implication par la production d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs partagés entre les villes.

Construit en collaboration avec l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, l'Institut Français de l'Education (ex Institut national de recherche pédagogique), l'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes (ANDEV) et la Fédération nationale des Francas, l'Observatoire s'appuiera sur des recherches d'ordre général ou plus spécifique, selon la demande des partenaires.

Les villes peuvent s'engager de plusieurs manières dans cet important projet : soutien à des bourses CIFRE (Conventions industrielles de formation par la recherche), conventions de recherche, mise en réseau des partenariats villes-universités existants, participation des élus et des cadres des villes à des séminaires, etc.

Une première réunion doit se tenir au siège de l'ENS à Lyon le 1^{er} mars prochain (de 13 h 30 à 15 h 30) avec les partenaires potentiels de l'Observatoire.

Plus d'informations à ce sujet à l'adresse courriel : d.constans-martigny@grandesvilles.org

David Constans-Martigny

Structures du spectacle vivant : le régime fiscal des subventions évolue vers le « complément de prix » pour mettre fin aux difficultés

Constatant que les subventions versées aux structures du spectacle vivant ne remplissaient pas les conditions requises pour avoir le caractère de « complément de prix » et être, par voie de conséquence, assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ce qui se traduisait pour ces structures par des redressements de taxe sur les salaires, le ministère de la Culture et de la Communication a engagé des discussions avec celui de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Ces dernières ont abouti à un accord qui prévoit que désormais, une subvention relèvera du « complément de prix » lorsque la convention de subventionnement le prévoira expressément, par un article le justifiant à partir du prix de vente des billets ou du coût de cession des spectacles.

Les modalités détaillées d'application de cette nouvelle mesure sont précisées dans le courrier du ministre consultable sur le site Internet de l'AMGVF, à l'adresse : <http://www.grandesvilles.org/thematiques/culture-attractivite-territoire>

D.C.M.

« Cyc'lab » : une rencontre sur le futur du vélo à Bordeaux le 10 février

La ville de Bordeaux organise le vendredi 10 février sa deuxième journée de réflexion prospective, « Cyc'lab », destinée à penser le futur du vélo dans la ville durable de demain.

La manifestation réunira les acteurs du monde du vélo urbain : industriels et intellectuels, usagers et associatifs, designers, professionnels du cycle, représentants des collectivités locales et de l'État. Le dessin final du « vélo Bordeaux », imaginé par *Philippe Starck* avec les Bordelais, sera présenté.

Complémentaire des autres rencontres institutionnelles et associatives, « Cyc'lab » propose un échange interdisciplinaire entre industriels et designers, administrations, élus et usagers, jeunes créatifs et experts, monde artistique et acteurs urbains.

Programme de la journée et inscriptions à l'adresse Internet : http://www.bordeaux.fr/ebx/portals/ebx.portal?_nfpb=true&_pageLabel=pgFicheEvt&classofcontent=evenement&id=49931

D.C.M.

> Dossiers

Développement urbain durable

6^{ème} Forum Mondial de l'Eau du 12 au 17 mars : mobilisation internationale sur les questions de l'eau à Marseille

Le « 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau », co-organisé par le Conseil Mondial de l'Eau, la France et la ville de Marseille se tiendra dans cette dernière du 12 au 17 mars prochain.

Relever les défis contemporains

Intitulé le « Forum des solutions », il fera suite à celui d'Istanbul de mars 2009. Son objectif est de relever les défis auxquels le monde est confronté en la matière et d'agir afin que l'eau se trouve en tête des agendas politiques.

Des tables rondes réunissant ministres, parlementaires, élus locaux et représentants d'organisations internationales, de la société civile, du secteur privé, de la recherche, ainsi que des dialogues régionaux, s'échelonneront tout au long de la semaine.

La « Déclaration ministérielle » (internationale), les engagements des parties prenantes, les prises de position du Forum et le « Plan d'Actions de Marseille pour l'Eau » font partie des attendus de ce Forum.

Parmi les innovations de celui-ci : une « Plateforme des solutions » ouverte à la contribution et à la consultation de tous, (qui durera au-delà de 2012) et un renforcement du processus politique, en particulier grâce à des contributions significatives et des engagements de la part de parlementaires et d'autorités locales et régionales du monde entier.

👉 Site dédié au 6^{ème} Forum : <http://www.worldwaterforum6.org/fr/accueil/>

Un « Espace France »

Un « Espace France » d'environ 900 m², géré par le Partenariat Français pour l'Eau, sera dédié à l'ensemble des acteurs français de l'eau : collectivités, établissements publics, ONG, entreprises, etc.

Des « événements parallèles » s'y dérouleront, dont l'un sur la thématique de la coopération décentralisée porté par le « PSeau » (Programme Solidarité Eau) et auquel l'Association des Maires de Grandes Villes de France a été associé (avec Cités Unies France, l'Association des Maires de France, l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe et l'Association Internationale des Maires Francophones).

👉 Plus d'informations sur les rendez-vous de l'« Espace France » : <http://www.partenariat-francais-eau.fr/spip.php?article851>

14 et 15 mars : journées spéciales « autorités locales et régionales »

Les 14 et 15 mars aura lieu la « 3^{ème} Conférence Internationale des Autorités Locales et Régionales ». Elle s'inscrit dans le processus politique des Autorités Locales et Régionales (ALR) qui promeut le rôle majeur des collectivités territoriales, notamment dans la réalisation des objectifs du Millénaire relatifs à l'eau et à l'assainissement.

Lors de cette conférence, organisée par le Conseil Mondial de l'Eau en partenariat avec Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), sont attendues plus de 350 Autorités Locales et Régionales du monde entier.

Le programme s'articulera autour de thématiques comme : actions et solutions des autorités locales et régionales pour l'eau et l'assainissement ; gouvernance des services d'eau et d'assainissement ; définitions des institutions dans les mégapoles ; culture de l'eau dans la gouvernance locale ; coopération et solidarité internationale.

👉 Programme prévisionnel de ces deux journées disponible sur : <http://www.worldwaterforum6.org/fr/commissions/politique/local-and-regional-authorities-political-process/?id=220&L=1>

Les sessions ont pour objectifs de :

- mettre en avant les solutions mises en oeuvre et les engagements pris par les ALR pour faire face aux défis auxquels elles sont confrontées ;
- présenter les progrès réalisés par les signataires du « Pacte d'Istanbul pour l'Eau », depuis le 5^{ème} Forum, dans les différents contextes : rural-urbain/mégapole-village ;
- échanger sur des problématiques clés telles que l'eau et l'urbanisation, la coopération et la solidarité ou la gouvernance régionale ;
- faire ressortir les messages politiques forts que les ALR souhaitent porter, notamment au cours de l'assemblée générale du jeudi 15 mars.

👉 Plus d'information sur le processus politique des autorités locales et régionales sur : <http://www.worldwaterforum6.org/fr/commissions/politique/local-and-regional-authorities-political-process/?id=220&L=1>

Le « Pacte d'Istanbul pour l'Eau » et ses évolutions

Le 6^{ème} Forum s'appuiera sur les résultats des processus politiques organisés au cours des Forums précédents. Ainsi, le « Pacte d'Istanbul pour l'Eau », produit phare du processus politique des ALR lors du 5^{ème} Forum à Istanbul en 2009, est la pierre angulaire du processus ALR du Forum de 2012.

Rappelons que le « Pacte d'Istanbul pour l'Eau » est

un accord international signé sur une base volontaire par les Autorités Locales et Régionales souhaitant adapter leurs infrastructures et leurs services d'eau aux nouveaux défis auxquels elles sont de plus en plus confrontées, tels que le changement climatique, l'urbanisation galopante, l'épuisement et la pollution des ressources en eau ou les infrastructures vieillissantes.

En signant ce Pacte, les ALR s'engagent à élaborer des plans d'action, à fixer des objectifs-cibles et à mettre au point des indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés pour atteindre les objectifs. La phase de mise en oeuvre est soutenue par plusieurs villes pilotes qui jouent à la fois un rôle moteur et un rôle de guide dans le cadre de certains défis spécifiques.

En ce début de février 2012, on dénombre 170 signataires français du Pacte (dont de nombreux membres de l'AMGVF), pour un total de 950 signataires dans le monde. L'objectif de 1 000 signataires pour le 6^{ème} Forum de Marseille est en bonne voie...

👉 Liste des signataires disponible sur le lien suivant : <http://www.worldwaterforum6.org/fr/commissions/politique/local-and-regional-authorities-political-process/liste-des-signataires-du-pacte-istanbul/>

Toujours possible de signer le Pacte avant le 6^{ème} Forum !

Etant donné l'importance actuelle et le potentiel à venir du « Pacte d'Istanbul pour l'Eau » et afin de lui donner une plus grande portée politique, un « préambule politique » au Pacte est en cours d'élaboration pour le 6^{ème} Forum. L'AMGVF et ses adhérents sont associés à cette élaboration.

Il est envisagé que soit renforcée la "dimension politique" du Pacte d'Istanbul pour une meilleure prise en compte, notamment dans la « Déclaration ministérielle » du Forum, du rôle des autorités locales dans la gouvernance des services d'eau et d'assainissement et une meilleure reconnaissance de leurs actions de solidarité et de coopération internationale ; tout cela dans la perspective de Rio +20 en juin 2012, l'eau représentant un élément essentiel pour le développement durable.

👉 Pour signer le Pacte avant le Forum de Marseille : <http://www.worldwaterforum6.org/fr/commissions/politique/local-and-regional-authorities-political-process/?id=220&L=1>

Anne Laborie

Energie

Dunkerque a accueilli du 24 au 26 janvier les « 13^{èmes} Assises de l'Énergie des Collectivités Territoriales »

Avec plus de 1 500 congressistes, les 13^{èmes} « Assises nationales de l'énergie des collectivités territoriales »⁽¹⁾, qui ont eu lieu à Dunkerque du 24 au 26 janvier, ont pris une nouvelle dimension en 2012.

Suite à l'appel à manifestations d'intérêt lancé l'été dernier par les organisateurs sur le thème « *De l'engagement à l'action sur les territoires* », un programme riche et dense a été bâti, ce qui a amené les Assises à se tenir, pour cette nouvelle édition, pendant trois jours.

Comparées à un « *caravansérail des idées* » par Gérard Magnin, directeur d'EnergyCities, elles ont permis d'approfondir des thématiques d'actualité, portant notamment sur l'innovation technologique et le développement économique local.

De nombreux sujets d'importance ont été abordés, tant en séances plénières, que dans les forums et en ateliers, parmi lesquels notamment : le financement de la rénovation énergétique à grande échelle ; maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables et territoires ; la dynamique « Cit'Ergie » dans les Plans climat énergie territoriaux ; la présentation du scénario « négaWatt » : la recherche d'un mieux-vivre ensemble ? l'acceptabilité des énergies renouvelables locales ; les agences locales de l'énergie et du climat ; l'éducation à l'énergie ; les réseaux énergétiques intelligents ; mobilisation et association des habitants ; la précarité énergétique.

Au cours de ces Assises, quatre nouvelles collectivités ont reçu le label « Cit'Ergie »⁽²⁾, parmi lesquelles la communauté urbaine Dunkerque Grand Littoral et la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard.

Elles ont aussi été l'occasion d'une réunion du Club France de la Convention des Maires⁽³⁾ et de l'officialisation de la création de l'« Alliance pour l'énergie locale ». Cette dernière a pour principal objectif d'élargir le champ du débat, initié au sein du Club France de la Convention des Maires, aux autres acteurs de l'énergie pour échanger et agir, aux plans local, national, voire européen, sur la dimension territoriale de l'énergie sous tous ses aspects.

En conclusion de la table ronde des élus du 26 janvier, **Michel Delebarre**, ancien ministre d'Etat, sénateur-maire de Dunkerque, président de la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral, a souligné la nécessité pour les collectivités territoriales de disposer d'outils financiers adaptés aux différents

enjeux énergétiques auxquels elles doivent répondre, notamment en termes de rénovation thermique des bâtiments et de lutte contre la précarité énergétique. Il a aussi mis en avant la diversité des initiatives prises par les collectivités territoriales, dont un panorama a été présenté, ce qui montre que « *sur le terrain, les choses avancent !* ». Et de terminer en mettant en exergue une énergie particulière : « *l'énergie humaine inépuisable, non taxée et toujours renouvelée* ».

Rendez-vous est pris pour la quatorzième édition des Assises de l'Énergie qui se dérouleront, cette fois, à Grenoble début 2013. En attendant, les 13^{èmes} Assises continuent à vivre sur Internet : <http://www.assises-energie.net/>

(1) Les « Assises de l'Énergie des collectivités territoriales » - organisées en alternance par la communauté urbaine Dunkerque Grand Littoral et la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, en collaboration avec Energy-Cities - mettent chaque année en évidence le rôle des collectivités territoriales dans les actions en faveur d'une meilleure gestion de l'énergie et de lutte contre le changement climatique.

(2) « Cit'Ergie » - <http://www.citergie.ademe.fr/> - est un label de "bonne conduite" qui récompense, pour quatre ans, le processus de management de la qualité de la politique énergétique et/ou climatique de la collectivité.

(3) La Convention des Maires - http://www.conventiondes-maires.eu/index_fr.html - est le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et de l'usage des sources d'énergie renouvelable sur leurs territoires. Les signataires (plus de 3 400 à ce jour en Europe) visent à respecter et à dépasser l'objectif de l'Union européenne de réduire les émissions de CO₂ de 20 % d'ici à 2020.

Le Club France de la Convention des Maires, lancé le 27 octobre 2010 à Paris lors du 1^{er} colloque sur les Plans climat énergie territoriaux des partenaires de l'ADEME, regroupe les villes françaises signataires.

☞ Pour en savoir plus : http://www.energy-cities.eu/spip.php?page=club_france_index_fr

A.L.

> Initiatives villes et agglos



A Reims, des « Ambassadeurs de la Vie Nocturne » : pour qu'attractivité rime avec tranquillité

L'attractivité d'une ville repose aussi sur la qualité et le dynamisme de sa vie nocturne. Pour répondre à cet enjeu dans le respect du mieux vivre ensemble – sécurité des noctambules comme tranquillité des riverains – la ville de Reims a lancé la « Charte de la Vie Nocturne » signée en mars 2011 avec la sous-préfecture et l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie du département de la Marne (UMIH 51) représentant les professionnels.

Aujourd'hui, après une expérimentation d'avril à juin 2011, la ville installe son dispositif d'« Ambassadeurs de la Vie Nocturne » avec son partenaire l'association Unis Cité : 23 jeunes volontaires en service civique, présents sur les principaux lieux animés la nuit et mobilisés pour la prévention des risques (alcoolisation excessive, nuisances sonores, etc.).

Une prochaine présentation aux riverains de la place d'Erlon

Les 23 Ambassadeurs effectueront, les jeudis 9 et 16 février et les vendredis 10 et 17, de 18 h 30 à 20 h 30, une présentation du dispositif mis en place aux riverains du secteur de la place d'Erlon. Leur rôle est d'assurer une médiation entre les usagers de la nuit (consommateurs et professionnels) et les habitants, de recueillir les attentes des riverains et de leur remettre une fiche de contact destinée à signaler toute nuisance subie.

Priorité à la prévention

Chaque fin de semaine, à partir du 23 février, (les jeudi, vendredi et samedi, de 18 à 23 h), par équipe de quatre, les Ambassadeurs se relaieront pour sillonner la ville et les secteurs particulièrement animés le soir. Ils iront rencontrer les consommateurs pour les informer et les sensibiliser aux risques (alcool, bruit, drogues, infections sexuellement transmissibles, etc). Outre des dépliants informatifs, ils pourront diffuser à cette occasion des éthylotests, des préservatifs... Les Ambassadeurs ont reçu au préalable une série de formations en lien avec les organismes de prévention, les mutuelles étudiantes, les polices municipale et nationale, la Mission contre les discriminations.

A partir du printemps 2012, « chut ! après 23 heures »

Un dispositif complémentaire de fin de soirée se mettra en place au printemps avec un groupe d'Ambassadeurs « chuteurs » qui invitera les noctambules bruyants à respecter la quiétude des riverains.

Contact :
Ville de Reims, Geneviève Dogué
Tél. : 03 26 77 75 45
Courriel : Genevieve.dogue@reimsmetropole.fr
Site Internet : www.reims.fr



> Agenda

Mardi 14 février

- Réunion de la commission « Politique locale de l'habitat et Politique de la ville » AMGVF-ACUF-Ville et Banlieue - à 9 h 30 à l'Assemblée nationale, salle 64-03, 126 rue de l'Université, 75007 Paris

Mercredi 15 février

- A l'initiative d'**André Rossinot**, secrétaire général de l'AMGVF, premier vice-président de l'AMF, une rencontre entre les associations nationales d'élus du bloc local et le directeur général de la Caisse des dépôts, **Augustin de Romanet**, aura lieu à 16 h 30

Mercredi 22 février

- Une délégation de l'Association des Maires de Grandes Villes de France, conduite par le président, **Michel Destot**, député-maire de Grenoble, rencontrera le ministre chargé des Collectivités territoriales, **Philippe Richert** - à 16 h 30 au ministère
- **Michel Destot** rencontrera le ministre chargé des Affaires européennes, **Jean Léonetti** - à 18 h au ministère

Mercredi 29 février

- Réunion de Bureau élargi de l'Association des Maires de Grandes Villes de France, présidée par **Michel Destot** - à 16 h à l'Assemblée nationale, salle 64-03, 126 rue de l'Université, 75007 Paris

Mercredi 7 mars

- Déjeuner de travail avec **Jean-Louis Chaussade**, directeur général de Suez Environnement autour de l'actualité internationale du secteur de l'eau (6^{ème} Forum Mondial à Marseille, Rio +20...) et des innovations technologiques et contractuelles - à 13 h

Judi 8 mars

- Réunion de la commission « Affaires européennes et internationales » AMGVF-ACUF, présidée par **Jean-Michel Daclin**, adjoint au maire de Lyon, vice-président de la communauté urbaine du Grand Lyon - à 10 h 30 à l'Assemblée nationale, 101 rue de l'Université, salon Mars III, 75007 Paris

Du lundi 12 au samedi 17 mars

- « 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau » à Marseille - au Palais des congrès du parc Chanot, VIII^{ème} Arrdt (*voir la rubrique « Dossiers » de la présente édition de Grandes Villes Hebdo*)

«**GRANDES VILLES Hebdo**» est éditée par
les Maires de Grandes Villes de France
42, rue Notre-Dame des Champs - 75006 PARIS -
Tél : 01 44 39 34 56 - Fax : 01 45 48 98 54
Elle peut être consultée sur : www.grandesvilles.org
Courriel : amgvf@grandesvilles.org

Directeur de la publication : **Christian LALU**
Directeur de la rédaction : **Claude MILLIOT**
Maquettiste : **Laurence FAURE**

Une publication du pôle Information & Communication